

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 13 juin 2022 à 19h00 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Kevin Matthews, Mélissa Rochon, Marc Soulière, Chantal Lamarche et Sonia Rochon;

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h01.

2022-06-67

Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale, avec l'ajout du point 2.8 Demande d'appui Municipalité Régionale de Comté de Pontiac – lac Dumont.

Adoptée unanimement.

2022-06-68

Adoption du procès-verbal

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, étant donné la lecture par tous les conseillers présents, du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022.

Adoptée unanimement.

2022-06-69

Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et du bilan au 31 mai 2022

La conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**95 138,50\$**), liste de comptes à payer (**49 277,93\$**), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et le bilan au 31 mai 2022.

Adoptée unanimement.

2022-06-70

Entente et utilisation de la salle communautaire -sécurité civile

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique du Québec oblige les Municipalités Régionales de Comté à déposer un plan de sécurité civile;

ATTENDU QU'à l'intérieur de ce plan, les MRC doivent identifier un centre d'hébergement substitut et/ou temporaire ainsi qu'un centre de coordination avec une alimentation électrique autonome;

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ne possède pas de telles infrastructures;

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant possède une salle communautaire pouvant répondre aux critères pour être utilisée pour l'hébergement de sinistrés et comme centre de coordination, le cas échéant, cette salle étant équipée du matériel indispensable (cuisines, toilettes suffisantes, génératrice, ...);

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant est limitrophe au territoire non organisé de la MRCVG;

ATTENDU QUE les locaux ainsi utilisés en cas de sinistre seraient loués au coût réel et jugé raisonnable par la municipalité et la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Soulière et résolu de mettre à la disposition de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau la salle communautaire, en cas de sinistre dans les TNO de la MRC, au coût réel et jugé raisonnable par la municipalité et la MRC et à signer une entente à cet effet, autorisant le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée unanimement.

2022-06-71

Entériner l'entente relative à la Sécurité civile entre la Municipalité de Cayamant et la Ville de Gracefield

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant peut faire des ententes dans le cadre de la Sécurité civile;

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant a déjà signé l'entente avec la Ville de Gracefield dans le cadre de la sécurité civile;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite signer ces ententes pour assurer la sécurité de tous voisins en cas de force majeure;

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant et que les autres partenaires désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure l'entente relative à la sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce que le conseil de la municipalité de Cayamant entérine la conclusion d'une entente relative à la Sécurité civile avec la ville de Gracefield autorisant le maire et la directrice générale à signer ladite entente.

Adoptée unanimement.

2022-06-72

Deux (2) embauches emploi d'été 2022- programme Emploi d'Été Canada

ATTENDU QUE la municipalité a fait une demande de subvention pour l'embauche de deux (2) jeunes pour la période estivale 2022;

ATTENDU QUE la municipalité a du travail pour pourvoir 2 postes d'emploi d'été ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu, une subvention qui rembourse 75% du salaire pour chaque jeune âgé entre 15 et 30 ans;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'entériner l'embauche, de deux (2) jeunes âgés entre 15-30 ans, à savoir : Mikaël-René Poirier et Mélodie Villeneuve qui sont admissibles à participer à l'initiative Emploi d'Été Canada pour la saison estivale 2022;

Adoptée unanimement.

2022-06-73

Nomination – représentante de la municipalité – ventes pour défaut de paiement de taxes 2022

ATTENDU que la Municipalité de Cayamant peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal ;

ATTENDU qu'il est possible que certains immeubles soient mis en vente pour défaut de paiement des taxes, selon les résolutions déposées en novembre de chaque année;

ATTENDU que la liste officielle a dûment été acceptée par le conseil;

ATTENDU que ce conseil autorise, Mme Hélène Joanisse, directrice générale adjointe et greffière adjointe à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marc Soulière, propose et il est résolu que conformément aux dispositions du Code municipal, le conseil autorise Mme Hélène Joanisse à enchérir pour et au nom de la municipalité, pour certains immeubles faisant l'objet de ventes pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 3 novembre 2022, et ce jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais. Advenant l'impossibilité que la municipalité soit représentée par Mme Hélène Joanisse, Mme Cynthia Emond sera la substituée.

Adoptée unanimement.

2022-06-74

Demande de nomination d'un (1) nouveau chemin (chemin privé)

ATTENDU QU'une demande de nomination d'un (1) nouveau chemin a été faite auprès de la municipalité ;

ATTENDU QUE la commission de Toponymie du Québec doit analyser la demande de nomination ;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble souhaite voir nommer son chemin privé au nom du chemin Eugène en hommage à un ami décédé le 13 octobre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que le nom du nouveau chemin Eugène étant sur le lot connu comme étant 6 433 488 d'une longueur d'environ 180m., du cadastre du Québec, étant un chemin privé.

Il est également résolu que cette résolution soit expédiée à la Commission de toponymie du Québec pour analyse et officialisation et qu'advenant son acceptation, soit expédiée au service 9-1-1 ainsi qu'à la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau, la désignation du chemin officiel.

Adoptée unanimement.

2022-06-75

Demande de participation financière – Zec Pontiac

ATTENDU QUE la Zec Pontiac nous a demandé une participation financière pour la réfection de la route, à titre de délégué de la coupe de bois de la forêt de l'Aigle;

ATTENDU QU'au kilomètre 10 sur le chemin de l'Aigle, le ponton doit être changé;

ATTENDU QUE la demande concerne les chemins utilisés par plusieurs partenaires et que l'harmonisation des coûts est pratiquée ;

ATTENDU QUE Cayamant souhaite faire sa part;

ATTENDU QU'UNE participation financière est la plus appropriée pour la Municipalité;

ATTENDU QUE d'autres partenaires utilisateurs pourront également participer à titre d'harmonisation;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Kevin Matthews, propose et il est résolu que la Municipalité de Cayamant participe financièrement après que la Zec Pontiac aura fait l'harmonisation possible pour la réfection du chemin. Il est également résolu de déterminer le montant après que l'harmonisation sera faite.

Adoptée unanimement.

2022-06-76

Achat – équipements de sécurité routière - voirie

ATTENDU QUE nous avons besoin d'équipements de sécurité routière;

ATTENDU QUE nous faisons face à de plus en plus d'aléas de la nature et que de tels équipements seront nécessaires à la sécurité de tous les utilisateurs des chemins du territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit avoir des équipements de sécurité;

EN CONSÉQUENCE la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu que la municipalité achète les équipements de sécurité routière pour un montant de 12 297,00\$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement.

2022-06-77

Demande d'appui – Municipalité régionale de comté de Pontiac-lac Dumont

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac nous a déposé une demande d'appui;

ATTENDU QUE la demande concerne l'accessibilité au lac Dumont;

ATTENDU QUE Cayamant a dans le passé résolu différents points afin de préserver la sécurité du territoire qui était à l'époque sans surveillance;

ATTENDU QUE Cayamant souhaite que ce territoire magnifique soit exploité de façon écologique et responsable;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a des projets pour le lac Dumont qui est sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité encourage la MRC de Pontiac à s'occuper de ce magnifique territoire;

ATTENDU QUE Cayamant souhaite appuyer ledit projet;

ATTENDU QUE Cayamant abroge et annule les résolutions AR14-07-191 et 2020-06-47 dans le but d'appuyer la réouverture officielle du chemin menant au site de la plage du lac Dumont;

ATTENDU QUE Cayamant ne sera en aucun temps responsable des activités sur ledit territoire de la MRC de Pontiac;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'appuyer la réouverture officielle du chemin d'accès menant à la plage du lac Dumont et il est également résolu d'appuyer le projet de la MRC de Pontiac sur son territoire.

Adoptée.

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Début : 19h12. Fin : 19h14.

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h14.

Nicolas Malette
Maire

Julie Jetté
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire